

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, ce **8 juillet 2024** à 19 h 30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin

Siège #2 - Darrell Paré

Siège #3 - Julie Leblond

Siège #5 - André Roy

Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Ginette Vachon, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION

Avis de motion au règlement # 2024-262 « Amendement au Règlement de zonage 97-027 »

Je, soussigné, André Roy, conseiller, donne avis de motion que le projet de règlement # 2024-262 ayant pour objet;

« Amendement au Règlement de zonage 97-027 » concernant l'autorisation des gîtes touristiques et amendement concernant la hauteur maximales des habitations multifamiliales (H4) et des appareils d'échange thermique, est présenté à la table du conseil municipal .

Attendu qu'un avis de motion est donné sur le premier projet de règlement 2024-262, amendant le règlement de lotissement 97-027, par le conseiller André Roy;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet du règlement 2024-262, amendant le règlement de lotissement 97-027, soit adopté.

Vraie Copie Conforme, ce **8 juillet 2024**.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Émilie Guillemette, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de la municipalité d'East Broughton adoptera lors de la séance du 12 août 2024, le projet de règlement # 2024-262 « Règlement concernant un amendement au zonage no 97-027. »

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 8 juillet 2024.

QU'un projet de règlement a été déposé en date du 8 juillet 2024.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à East Broughton, ce **8 juillet 2024**.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'East Broughton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement # 2024-262 au bureau municipal situé 600, 10e avenue, East Broughton,, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du **8 juillet 2024**.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière